



# Municipalité de Saint-Gervais

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE BELLECHASSE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE PROMULGATION- RÈGLEMENT D'EMPRUNT #369-22 AUTORISANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU 2E RANG EST SUR 2 190 MÈTRES ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT REMBOURSABLE SUR UNE PÉRIODE DE 10 ANS

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, CET AVIS EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ :

Que lors de la séance du conseil tenue le 3 mai 2022, le conseil municipal a adopté le règlement portant le numéro # 369-22 - autorisant des travaux de réfection du 2<sup>e</sup> rang Est sur 2 190 mètres et un emprunt du même montant remboursable sur une période de 10 ans .

Que le règlement est disponible sur le site Internet de la municipalité ([www.saint-gervais.ca](http://www.saint-gervais.ca)) et sur demande à ([info@saint-gervais.ca](mailto:info@saint-gervais.ca)) ou au 418-887-6116. Le règlement pourra aussi être consulté au bureau municipal, situé au 150, rue Principale, Saint-Gervais (Québec), selon les heures d'ouverture habituelles;

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Gervais, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de mai 2022.

Johanne Simms, DMA  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Johanne Simms, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'AVIS, ci-haut concernant le règlement # 369-22, sur l'attribution et l'affichage des numéros civiques de la Municipalité de Saint-Gervais, soit en fonction des modalités d'affichage du règlement # 342-19, et ce, en date du 8 juillet 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de mai 2022.

Johanne Simms, DMA  
Directrice générale et greffière-trésorière

